

AFFICHAGE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 janvier 2021

Date de convocation 6 janvier 2021	L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente « espace du Narais » en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire
Date de publication 18 janvier 2021	<u>Etaient présents</u> : Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire Madame CHATEAU Françoise, Madame JALIER Roselyne, Monsieur CHAUVIN Gérard et Madame GADEMER Catherine, adjoints
Nombre de conseillers En exercice : 23	Monsieur BIGOT Gérard, Monsieur MESNEAU Jacques, Monsieur GADEMER Pierre, Monsieur BOULAY Dany, Madame PITARD Annick, Monsieur DROUET Roger, Madame HEINZE Nathalie, Madame CHRISTIANY Virginie, Monsieur CHESNEAU Jean-Claude, Monsieur SURUT Jackie, Monsieur LEPROUST Claude, Madame MANGA Elizabeth, Madame PINEAU Nathalie, Conseillers municipaux
Présents : 18	<u>Procuration</u> : M. RIBOT Jean-Claude procuration à M. Patrice VERNHETTES M. CHRISTIANY Damien procuration à Mme CHRISTIANY Virginie M. HAUTEVILLE Eric procuration à Mme CHRISTIANY Virginie Mme BRECHE Séverine procuration à Mme GADEMER Catherine Mme KRINCKET Manon procuration à Mme GADEMER Catherine
Votants : 23	<u>Secrétaire</u> Madame Annick PITARD

ORDRE DU JOUR

	Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2020.
1	Subvention 2021 au profit du CCAS de Saint Mars la Brière
2	Application Intra Muros
3	Sécurité routière - désignation d'un référent
4	Désignation d'un représentant communal pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
5	Décisions prises par délégation
6	Dossier sur Table : Ressources humaines – Prime exceptionnelle COVID 19
	Informations et questions diverses

En préambule du conseil Municipal et à l'invitation de Monsieur le Maire, l'association Transi'Perche 72 dont le siège social est situé à St Mars la Brière représentée par Madame LEFEVRE Delphine et Monsieur PILET Sébastien, présente les actions de l'association.

Elle contribue à l'information, la transmission, la formation, l'accompagnement dans la transition et la coordination de la transformation écologique individuelle en Perche Sarthois en relation avec les différents partenaires institutionnels.

Le secteur du Gesnois Bilurien est concerné par les actions proposées par l'association.

L'association dispose d'une page facebook qu'il est possible de consulter.

18h40, à l'issue de l'intervention de l'Association Transi'Perche 72, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020

A la demande de Madame CHATEAU il est proposé de modifier le compte rendu pour y apporter une intervention non mentionnée sur la délibération n° 3 « Création de postes permanents ». Elle demande que soit rajouté « Madame CHATEAU intervient pour émettre le souhait que la situation en terme de postes, au service restauration scolaire, sera traitée avec autant de bienveillance, à l'avenir. »

Le compte rendu modifié du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre d'un dossier supplémentaire « Prime exceptionnelle COVID 19 ». Adopté à l'unanimité

1- FINANCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Subvention 2021 au profit du CCAS de Saint Mars la Brière

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant que le Centre communal d'Action sociale de la commune a sollicité une avance sur subvention d'un montant de 24000 € afin d'honorer ses obligations financières notamment pour verser une aide à tous les commerçants concernés par la fermeture administrative imposée par les mesures sanitaires dues à la COVID 19.

Considérant que le montant de la subvention versée au titre de l'exercice 2020 a été de 24 000 €.

Considérant que cette avance sera intégrée dans le BP 2021 et ne constitue pas le montant de la subvention annuelle qui sera versée au CCAS.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une avance de subvention au Centre communal d'Action sociale de Saint Mars la Brière pour un montant de 24000 €.

Adopté à l'unanimité

2- COMMUNICATION

Rapporteur : Madame GADEMER

Application Intra Muros

Afin d'élargir l'offre de médium pour les briérois, la commission communication-Ecole/Jeunesse s'est réunie le 10 décembre 2020 pour émettre un avis sur une application mobile qui permet aux citoyens de consulter les informations et les services de leur territoire.

Parmi les différentes offres proposées, la commission s'est prononcée en faveur de l'application « Intra Muros ».

Le coût mensuel de cette application est de 45€ HT.

Une présentation plus détaillée par diaporama de cette application est proposée aux membres du conseil municipal par Madame GADEMER. Elle précise les nombreuses possibilités qu'offre cette application. Une commune membre de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien utilise cette application et est satisfaite du dispositif. Pour alimenter cet outil en information deux personnes seront nécessaires.

Monsieur SURUT souhaite savoir qui héberge le site de la plate-forme, en rapport à l'exigence sur la sécurité, sachant que de nombreuses données transiteront par l'application.

En réponse à cette question, Madame GADEMER contacte en direct le gestionnaire de l'application. Ce dernier apporte des éléments d'information. Le site est hébergé par AWS (Amazon).

Monsieur le maire indique que cet outil est un complément aux différents outils de communication existants qui permettra de toucher une plus grande partie de la population.

Madame CHRISTLANY indique que cet outil semble complet mais se demande s'il répond aux attentes de toutes les catégories de la population.

Madame GADEMER indique que cette application est destinée à toutes les catégories d'âge.

Madame CHRISTLANY s'interroge néanmoins sur l'utilisation de cette application par la population la plus jeune.

Monsieur SURUT, apporte, au vu de son expérience professionnelle, des éléments d'information sur la gestion des données dans les entreprises internationales et notamment américaines. Il indique qu'il est favorable à l'outil mais qu'il est nécessaire de connaître ces éléments.

A l'issue de ce débat Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à cette application.

Adopté à l'unanimité

3- DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sécurité routière - désignation d'un référent

Les communes sont des acteurs importants de la sécurité routière. Elles interviennent sur des champs de compétence très larges qui permettent une prise en compte de la sécurité routière dans les politiques locales :

- Pouvoir de police de la circulation et du stationnement, aménagement de la voirie et de la signalisation, infrastructures routières, urbanisme, information des citoyens, éducation routière des enfants en lien avec l'école, etc...

Afin d'assurer une mobilisation maximale dans ce domaine, la préfecture de la Sarthe invite les communes à désigner un élu référent sécurité routière dont le rôle consistera à être le correspondant privilégié de l'Etat et des autres acteurs locaux et à diffuser les informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune.

Un appel à candidature est proposé :

	Nom -Prénom des candidats	Suffrages obtenus	Nom -Prénom du candidat désigné
Référent à la sécurité routière	<u>CHAUVIN Gérard</u>	23	<u>CHAUVIN Gérard</u>

4- INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Désignation d'un représentant communal pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT a été instituée au sein de la communauté de communes « Le Gesnois Bilurien » suite à l'instauration de la fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2018.

Cette commission est composée de 23 représentants titulaires, à raison d'un membre par commune. Suite au renouvellement des assemblées locales délibérantes, il convient donc de désigner un nouveau représentant pour la commune de Saint Mars la Brière.

Un appel à candidature est proposé

	Nom -Prénom des candidats	Suffrages obtenus	Nom -Prénom du candidat désigné
Représentant à la CLECT	CHRISTIANY Damien	23	<u>CHRISTIANY Damien</u>

5- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations conférées par la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020.

N° de décision	Objet de la décision	Contenu de la décision
2020-07	Dispense de loyer	Monsieur et Madame FERREIRA DA SILVA, titulaires d'un bail commercial pour l'immeuble sis 15 place de l'Eglise à Saint Mars la Brière, sont dispensés du paiement du loyer de décembre 2020.
2021-01	Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité nécessaire au fonctionnement du patrimoine communal	Le marché est attribué à la société Total Diect Energie SA, 2bis rue Louis Armand 75015 PARIS, pour une durée de 2 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021.
2021-02	Marché de fourniture et d'acheminement de gaz nécessaire au fonctionnement du patrimoine communal	Le marché est attribué à la société ENI GAS AND POWER France, 24 rue Jacques Ibert, CS5000, 92533 Levallois-Perret cedex, pour une durée de 2 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021.

Madame CHRISTLANY exprime le vœu que les futurs marchés portent sur le bio gaz et de l'électricité verte. Elle ajoute qu'une réflexion soit menée sur l'utilisation des matériaux durables et les énergies vertes.

Elle souhaite que ces choix et études soient effectués avant la fin du mandat.

Monsieur SURUT s'associe à cette demande et estime que les recherches sur les économies d'énergie doivent être menées rapidement.

Monsieur le Maire indique qu'il sera proposé au conseil municipal, dans le cadre de l'examen du budget, un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur CHESNEAU indique que cette démarche a déjà été initiée sur les rénovations des bâtiments lors du précédent mandat.

Monsieur GADEMER intervient pour indiquer qu'un groupe de travail peut effectivement être constitué sur ces sujets sans précipitation.

Madame CHRISTLANY évoque la mutualisation des marchés à l'échelon communautaire.

Monsieur le Maire indique que cette démarche est complexe compte tenu des dates d'échéance des différents marchés des communes.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par délégation.

6- DOSSIER SUR TABLE – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Prime exceptionnelle COVID 19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que certains agents ont été particulièrement mobilisés pour assurer la continuité du service public d'accueil dans les écoles.

Considérant que 4 agents ont exercé des missions d'accueil d'enfants de soignants pendant la 1ère phase de la crise sanitaire, sur une durée de 2 mois.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant 200 euros net mensuel pour les agents ayant exercé la fonction d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Madame MANGA demande si une enveloppe financière était prévue. Monsieur le Maire répond que ces primes seront prélevées sur le budget général.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Madame CHATEAU informe le conseil municipal que :

- Dans le cadre du diagnostic social mis en œuvre par le CCAS, la distribution des questionnaires sur les besoins sociaux va s'effectuer dans les prochains jours.

Mme JALIER informe le conseil municipal de :

- Les spectacles prévus jusqu'à la fin du mois sont annulé ou reportés.

Mme GADEMER informe le conseil municipal que :

- Une demande de subvention effectuée en 2020 dans le cadre du plan numérique a été retenue pour les équipements informatiques de l'école élémentaire. La subvention pourra couvrir 50% de la dépense estimée à 11500 €.

Monsieur CHAUVIN informe le conseil municipal que :

- L'équipe projet pour la finalisation de l'aménagement du cœur de bourg a été constituée et s'est réunie le mardi 12 janvier dernier. Elle a travaillé sur le cahier des prescriptions des lots 2 et 3, pour les commerces et logements. Elle est constituée de 6 élus (Le Maire, M. CHAUVIN, M. CHESNEAU, M. BIGOT, D. CHRISTIANY, F. CHATEAU) de 2 personnes extérieures (Madame MOULIN et Monsieur ROISNE) et d'un agent (Responsable des services techniques).
- Une réunion, à l'attention de tous les conseillers municipaux, pour présenter l'avancement des travaux du centre bourg est organisée le mercredi 20 janvier à 18 heures à l'espace du Narais,
- La prochaine commission voirie se déroulera le 21 janvier à 18 heures.

Madame PITARD, bénévole à l'association des restos du cœur de Connerré demande si une annonce peut être diffusée sur le panneau lumineux pour informer de l'existence des restos du cœur. Cette annonce pourrait également être diffusée sur l'application Intra Muros.

Monsieur GADEMER également bénévole propose que soit organisé un transport pour les personnes qui ont ce besoin. Les élus pourraient, dans un geste solidaire, prendre leur véhicule personnel pour organiser ce transport.

Un échange sur les besoins et les modalités d'organisation pour proposer ce service a lieu.

Madame CHATEAU précise que l'épicerie solidaire du centre social, financé par la commune, offre aussi une prestation identique.

De nombreux échanges se déroulent sur les besoins de la population paupérisée, les outils pour la cibler et les méthodes pour présenter ces services.

Madame PINEAU demande si la procédure de remplacement du Directeur des services est initiée.

Le Maire répond que la démarche est entreprise.

Madame MANGA demande si les services proposés par le CCAS correspondent à ce qui est attendu par les briérois.

Madame CHATEAU répond que le diagnostic social permettra de répondre à cette question.

Madame MANGA demande comment s'est déroulée l'intervention effectuée par les élus aux abords de l'école élémentaire pour dialoguer avec les parents d'élèves qui ne respectent pas les règles de sécurité et du code de la route à proximité immédiate de l'établissement scolaire.

Madame GADEMER et Monsieur CHAUVIN répondent que la communication avec certains parents a été compliquée voire agressive de la part de certains parents. Il est proposé qu'une information complémentaire soit organisée par l'intermédiaire des cahiers de classe. Un débat s'engage sur l'utilité ou non de faire intervenir la gendarmerie pour verbaliser.

Fin de séance à 20h25

Prochain conseil municipal le mercredi 10 février 2021.